

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2008

Nos réf : CR/JD/DB/SM Fait le 24/10/2008

Présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, HERGAS Dominique, PARRAIN Carole, MAKSOUH Mourad, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GARCIA Yamina, GRIFFON Pierre, GRILLOT Fabienne, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, MANIAS Marcel, MORENO Christine, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, MOUHOT Marcel, MARC Annie, TRAVERSIER Agnès.

Excusés : PERRON Danièle a donné procuration à Christine MORENO.
PAGNOT Pascal a donné procuration à Marcel MOUHOT.

Madame Claire RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Madame Fabienne GRILLOT** est nommée secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 25 juillet 2008 n'appelle aucune observation : les membres signent le registre.

Ordre du jour :

I – Emprunt de 500 000.00 € pour information, suite à délégation du Conseil Municipal au Maire (Délibération du 30/05/2008) →

Rapporteur Claire RADREAU ↻

Madame le Maire rappelle la nécessité de réaliser l'emprunt de 500 000.00 € inscrit au Budget Primitif 2008 pour les investissements 2008. Seul le Crédit Agricole de Bavans a fait une offre au taux de 5.30 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du Crédit Agricole.

II – Garantie d'emprunts Néolia (ZAC des Hauts de Bavans) →

Rapporteur Claire RADREAU ↻

Néolia doit contracter des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de Besançon pour la construction de 40 logements PLUS (lots 5 et 6) et 6 pavillons PLUS (lots 218 à 223), sur la ZAC des Hauts de Bavans. Pour cela, **Néolia** sollicite la garantie partielle de la Ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de :

- 1 107 777.60 € représentant 30 % d'un montant de 3 692 592.00 € pour le prêt PLUS sur 40 ans,
- 155 628.80 € représentant 30 % d'un emprunt de 518 762.00 € pour le prêt PLUS foncier sur 50 ans,
- 106 500.00 € représentant 30 % d'un emprunt de 355 000.00 € pour le prêt PLUS énergie performance,
- Prêts destinés à financer la construction de 40 logements PLUS dans la ZAC des Hauts de Bavans (lots 5 et 6) ;

- 191 705.70 € représentant 30 % d'un emprunt de 639 019.00 € pour le prêt PLUS 40 ans,
- 41 364.00 € représentant 30 % d'un emprunt de 137 880.00 € pour le prêt PLUS foncier sur 50 ans.
- Prêts destinés à financer la construction de 6 pavillons PLUS dans la ZAC des Hauts de Bavans (lots 218 à 223).
- Prêts contractés par **Néolia** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

III – Bail Gendarmerie – révision de loyer (ancien bâtiment) →

Rapporteur Claire RADREAU ↻

Le loyer de l'ancien bâtiment Gendarmerie est actualisé à compter du 1^{er} septembre 2008 : montant 64 150.00 € par an au lieu de 55 697.00 € (bail du 1^{er} septembre 2005).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail du 19 octobre 2005 établi par les services fiscaux relatifs à la location de l'actuelle caserne de Gendarmerie.

IV – Agence d'Urbanisme – subvention 2008 →

Rapporteur Claire RADREAU ↻

En 2003, la Commune a signé une convention cadre avec l'A.D.U. (Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard) dont la principale mission est d'accompagner le Ville dans la mise en place du P.L.U. (Plan Local Urbain), ancien P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) et tout projet d'aménagement et de développement urbain. Cette convention est reconductible d'année en année, fixe le montant de la participation de la Ville ; à savoir 10 000.00 € pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mandater ladite somme.

V – Indemnité Receveur Municipal →

Rapporteur Claire RADREAU ↻

Le Receveur Municipal est sollicité pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire. Pour cela, une indemnité de conseil peut lui être attribuée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde au Receveur Municipal l'indemnité de Conseil calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

VI – C.A.P.M. – Représentants de la Commune à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges →

Rapporteur Claire RADREAU ↻

Suite au changement de Conseils Municipaux, il convient de renouveler les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Ceci a été évoqué par **Monsieur LEJEHAN (C.A.P.M.)** le 25 juillet dernier lors de la présentation du dossier de mise en affectation du Fort du Mont-Bart entre la C.A.P.M. et la Ville. Sont désignées :

- Claire RADREAU – représentant titulaire,
- Betty PETIT – représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Claire RADREAU – représentant titulaire,
- Betty PETIT – représentant suppléant.

VII – Procédure de modification de révision du P.O.S. →

Rapporteur Pierre KNEPERT ↻

Le projet de modification et de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols a été élaboré, les différentes étapes de la procédure sont présentées, ainsi que le rappel des modifications. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le bilan de la concertation menée en Mairie du 16 juillet 2008 au 03 octobre 2008, le projet sera soumis à enquête publique du 06 octobre 2008 au 07 novembre 2008 (Commissaire Enquêteur : **Monsieur Pierre BROSY**).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan de la concertation.

VIII – AGASC – M.P.T. : Convention Centre de Loisirs →

Rapporteur Claire RADREAU ↻

La convention d'objectifs et de moyens, entre la Ville et l'Association de Gestion des Actions Socio Culturelles a pour objet de définir les engagements respectifs des 2 parties. Les membres ayant eu connaissance de cette convention, elle ne sera pas relue en entier mais la page 7, article 3.8, le taux sera redéfini par avenant compte tenu de la conjoncture économique actuelle. Madame le Maire propose aux membres de voter sans le taux de

participation, cette convention sera modifiée (page 7) afin que la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) puisse se prononcer sur sa participation, les membres doivent se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention en tenant compte des modifications à apporter (page 7) et afin de permettre à la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) de statuer sur sa participation.

IX – Multi-Accueil « Les Tourtereaux » - Réaménagement – Subvention C.A.F. → Rapporteurs Christine MORENO et Claire RADREAU ↻

Le plan établi par **Monsieur REGNIER** – Architecte est exposé en salle du Conseil Municipal et explicité aux membres.

Le projet porte sur le réaménagement de l'espace :

- Liaison entre le Multi-Accueil et la maternelle par la cour intérieure et le préau,
- Nécessité pour les chambres d'aérations directes vers l'extérieur,
- Nécessité d'une cuisine, d'une restauration,
- Nécessité de rangement,
- Nécessité de vestiaires pour le personnel,

d'où l'occupation du cheminement couvert (couloir intérieur) reliant les deux sites.

Le projet prévoit le cheminement par l'extérieur. Le coût prévisionnel est de 200 000.00 € H.T.

Ce projet doit être déposé auprès de la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales), le plus tôt possible, pour un financement ; c'est pourquoi il est présenté aux membres afin d'obtenir un accord de principe.

[Monsieur Michel DEMANGEON : « Ce projet sera soumis en commission, demande des explications quant au cheminement soulevé lors des réunions antérieures ».

Madame Claudine MIELLE : « sollicite des explications sur le nombre de lits, le besoin d'espace, le problème des chambres ».

Madame Christine MORENO : « fait une distinction entre lit en crèche et lit en halte-garderie ».

Monsieur Pierre KNEPPERT : « le projet initial portait sur l'utilisation de la cour intérieure, à ce stade le projet s'étend plus loin, il sera bien évidemment soumis en Commission Urbanisme/Environnement/Patrimoine et Petite-Enfance/Vie-Scolaire/Jeunesse »].

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le principe de réaménagement du site.

X – Motion relative à la réorganisation des unités territoriales de Gendarmerie → Rapporteur Claire RADREAU ↻

De multiples atteintes sont portées aux services publics. Après suppression de nombreux postes dans l'Education Nationale, la remise en cause de l'existence de plusieurs collèges, la refonte de la carte judiciaire, de lourdes menaces pèsent désormais sur les effectifs de la Gendarmerie.

Madame le Maire sollicite l'avis des membres sur cette motion.

[Monsieur Michel DEMANGEON : « Pourquoi est-ce un projet de délibération ? ».

Madame Claire RADREAU : « il faut enlever cette annotation »].

VOTE : 21 pour / 2 contre / 4 abstentions

XI – Création d'un chemin forestier – dossier de subvention → Rapporteur Mourad MAKSOUUD ↻

Le 27 juin 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la création d'un chemin forestier sur les parcelles 16 – 17 – 18 dans la forêt communale. Aujourd'hui l'O.N.F. (Office National des Forêts) a établi un devis d'un montant de 71 324.15 € T.T.C. et le dossier de subvention est à constituer (40 % du montant du devis).

[**Monsieur Marcel MOUHOT** : « Peut-on connaître la motivation de créer un tel chemin ? »].

Monsieur Mourad MAKSOUD : « le réaménagement d'un chemin forestier est utile pour l'accueil du public, les promenades en forêt ; l'accès sera interdit aux voitures ».

Madame Agnès TRAVERSIER et Monsieur Michel DEMANGEON : « revoir le montant de la subvention calculé sur le T.T.C. et non sur le H.T. »].

VOTE : 21 pour / 0 contre / 6 abstentions

Une adhésion au processus de certification de la gestion durable de la forêt communale consiste à valoriser la forêt dans le respect du patrimoine commun et d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs.

La durée de l'adhésion est de 5 ans.

Le coût est de : 326 ha 40 x 0.55 € par ha = 179.52 € + 11.00 € de frais fixes soit 190.52 €.

VOTE : 27 pour / 0 contre / 0 abstention

XII – Rapports des Commissions :

A) COMMISSION « SOCIAL – POITIQUE DE LA VILLE - SECURITE » séance du 24 juillet 2008 - rapporteur Dominique HERGAS

Le goûter des anciens

- La Commission se réjouit que **Monsieur Claude BOILLOT**, Président du « Groupe d'Animation du Goûter des Anciens » prépare le spectacle de fin d'année du 13 décembre 2008.

- A cet égard, le Conseil d'Administration du CCAS « Centre Communal d'Action Sociale » a validé l'augmentation de l'âge de participation au goûter des anciens à partir de 2008.

- En clair, seules les personnes âgées de 61 ans pourront participer à ce goûter en 2008, 62 ans en 2009, etc....

Le but est d'arriver à une harmonisation avec l'âge d'obtention du bon d'achat qui est délibéré à 65 ans.

- Les 28 et 29 novembre 2008 – collecte de la Banque Alimentaire.

Le transport scolaire du déjeuner : changement

- C'est le CCAS, via la Ville de Bavans, qui a demandé une délégation de compétence au Président du Conseil Général pour assurer ce transport. Le montant mensuel sera environ de 22 euros par famille pour une cinquantaine d'adolescents concernés.

- Auparavant, c'était une association de parents d'élèves qui assurait ce service. La Commission a pu très largement s'exprimer sur cette nouvelle donne. Les avis étaient parfois divergents.

Messieurs Jean-Charles LAMBOLEY et Samuel JEANNINGROS ont rejoint les autres membres sur la nécessaire harmonie entre la Maison Pour Tous et le CCAS. **Madame Ginette CHERE**, Présidente de l'AGASC veillera à recréer un lien entre les différents acteurs de terrain.

Conseil d'Administration du CCAS : Remarques

- Le Projet de Réussite Educative semble bien fonctionner pour les élèves de primaire. Des progrès notables sont enregistrés. Pour les collégiens, « Atout Savoir » organisme prestataire, note plus de difficultés sur les 11 collégiens concernés.

- Dans le bilan annuel fait par un professeur de mathématique, il est noté une demande importante de méthodologie ainsi qu'un besoin d'évaluation fréquent.

- A partir de 2008, les bénéficiaires du PRE « Projet de Réussite Educative » auront une salle à eux, facteur de calme et d'attention où nous pourrions vraiment évaluer les progrès réels ou supposés. Un bilan minutieux sera fait en juin 2009. En plus, le Comité de Pilotage du PRE (Projet de Réussite Educative) est reporté au 20 novembre 2008.

Le CLIC

- Qu'est-ce qu'un CLIC ? :

La Coordination de Gérontologie du Pays de Montbéliard, association créée en 2007, se propose de créer un Centre Local d'Information et de Coordination qui sera sûrement positionnée à Montbéliard ou à Audincourt.

Le CLIC dont l'objectif principal est d'accompagner les personnes âgées et leur entourage dans la recherche d'information et les démarches concernant la prise en charge au quotidien.

Des antennes relais seront proposées au sein des communes. La Ville de Bavans, au travers du CCAS, est candidate.

[**Madame Claudine MIELLE** : « souhaite un bilan du P.R.E. (Programme de Réussite Educative), son coût réel, s'informe sur le travail que devaient fournir **Mesdames GARCIA et FONTAINE** concernant le chômage : un projet précis sur le travail devait être présenté ».

Madame Yamina GARCIA : « Suite à des curriculum-vitae remis à une agence intérim, cette dernière n'a jamais répondu aux appels téléphoniques pour la suite réservée à cette affaire ».

Madame Agnès TRAVERSIER : « les personnes âgées de 61 ans participeront au goûter. Qu'en est-il des conjoints de moins de 61 ans, sont-ils invités ? Pour le transport scolaire, il est fait mention de 22.00 € par famille et non 22.00 € par élève ».

Monsieur Dominique HERGAS : « Pour le P.R.E., n'a pas d'éléments chiffrés, le travail des **Mesdames GARCIA et FONTAINE** n'a pas été évoqué ; pour le goûter des anciens, le couple est invité ; quant au transport scolaire, c'est bien 22.00 € par élève »].

B) COMMISSION « GROUPE DE REGULARISATION SOCIALE » séance du 17 septembre 2008 le compte-rendu a été remis aux membres pour information (précision de Claire RADREAU).

Mesdames Claudine MIELLE et Danièle PERRON ont été omises lors des convocations : cet oubli sera rectifié.

C) COMMISSION « URBANISME – ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE » séance du 11 septembre 2008 - rapporteur Pierre KNEPPERT ➤

SYGAM : adhésion de la Commune d'Allenjoie :

- La commission donne son accord pour l'adhésion de la Commune d'Allenjoie au Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard.

VOTE : 27 pour / 0 contre / 0 abstention

Jardins familiaux :

- La réunion annuelle: municipalité et jardiniers, se déroulera samedi 8 novembre 2008.

Compte rendu réunion nouvelle gendarmerie du 31 juillet :

- Opération préalable de réception : le 16 septembre 2008 bâtiments A et B et le 23 septembre 2008 bâtiments B et C, locaux administratifs et extérieurs,
- Levée des réserves : le 30 octobre 2008 bâtiments A et B et le 7 octobre 2008 bâtiments B et C, locaux administratifs et extérieurs,
- Un état des lieux de type notaire entre la Commune et la gendarmerie sera réalisé,
- 24 boîtes aux lettres seront installées à l'entrée des logements, rue des Groseilliers,
- L'importance des surfaces engazonnées pose le problème de l'entretien,
- Ordures ménagères : vu avec la CAPM (réunion du 15 septembre 2008).
- Le déménagement prévu le 15 octobre 2008 est repoussé au 15 novembre 2008.

Compte rendu réunion ZAC « les Hauts de Bavans » du 30 juillet :

Mrs DEBEAUMONT (développement Néolia) et **ANTONIETTI** (patrimoine locatif Néolia) ont rencontré **Mme le Maire** pour faire le point sur les projets en cours ou à venir sur la zone :

- début de démolition des blocs Bel Air envisagé fin de l'année (à ce jour il resterait 2 locataires),
- livraison des maisons jumelées le long du cimetière: 1^{er} trimestre 2009,
- livraison collectifs : 2x20 logements sur 3 étages + sous sol : fin 2009,
- projet de construction d'un collectif 18 logements basse consommation (tranche 4) : mi 2010,
- 11 maisons individuelles à la vente.
- Reprise des réunions de chantier, vendredi 05 septembre 2008. Ont été évoqués les points suivants: la pose d'une clôture autour du bassin 1ère tranche (Infra Service fera des propositions rapidement), la reprise de contact de STD avec **Mr GIACOMUZZI** pour terminer les travaux.
- La destruction des immeubles est programmée fin 2008.

Courrier STACOFFE du 07 juillet 2008 :

- Suite à l'aménagement de la Place Centrale, la parcelle n°102 section AH cédée par **Mr STACOFFE** à la Ville de Bavans n'a pas été régularisée selon les accords établis à l'époque. Cette affaire sera traitée par un échange de parcelles.

Courrier GANNARD du 07 août 2008 :

Après avoir pris connaissance du courrier adressé à **Madame le Maire**, la Commission s'est prononcée:

- sur la vente de la parcelle n° 160 section A, après réception du courrier de **Mr BEUCLER** en date du 16 juin 2008 déclarant ne plus être intéressé par la dite parcelle, en proposant à l'unanimité de ne plus la vendre. Cette décision étant motivée par le projet d'aire de retournement CTPM pas très loin de cette parcelle et qui pourrait servir d'échange dans le cadre d'une acquisition de terrains.

- sur la sécurité du parking de l'Espace Educatif Dolto en proposant la pose de barrières en bois traité pour séparer les deux espaces de stationnement accolés et ainsi éviter que les voitures coupent le parking en diagonale (coût des fournitures 800€ TTC). De plus, pour assurer la sécurité sur le parcours piétons matérialisé par une bande blanche et l'identifier en tant que tel par les automobilistes, des pas seront peints et quatre quilles en bois posées.

Mme GANNARD sera reçue en Mairie.

Nettoyage d'automne :

- En partenariat avec les établissements « **LECLERC** », le nettoyage d'automne s'est déroulé le samedi 27 septembre 2008, à partir de 8h00.

[**Monsieur Pierre KNEPPERT** : «Remercie chaleureusement les associations pour leur participation »].

Demande d'aide de la ville d'Hautmont suite à la tornade du 04 Août :

- La Commission propose à l'unanimité d'attribuer à la ville d'Hautmont une aide de 1 000 €.

[**Monsieur Michel DEMANGEON** : « Propose 500 € »]

Monsieur Pierre KNEPPERT : « Montant maintenu »].

VOTE : 27 pour / 0 contre / 0 abstention

Remboursement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par les locataires de logements communaux :

- En réponse au courrier de la Trésorerie du 27 août 2008, la Commission estime que les montants des loyers des logements communaux sont suffisamment élevés par rapport aux prix du marché et propose à l'unanimité de ne pas demander le remboursement de la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

[**Madame Agnès TRAVERSIER** : « Sujet relevant de la Commission Finances/Personnel »].

VOTE : 27 pour / 0 contre / 0 abstention

Mission d'étude :

A la demande de la ville de Bavans, le Cabinet d'Urbanisme et d'Architecture **REGNIER** a fait une proposition pour une mission d'étude préalable concernant :

- L'aménagement du carrefour ZAC - Bel Air, de la route de Présentevillers avec le projet de l'aire de retournement CTPM,

- L'aménagement du nouveau cimetière,

- Le réaménagement de la crèche – halte garderie,

- Le relevé de l'école Champerriet.

Le coût de cette mission s'élève à 7 800 € HT.

La commission comparant les devis **REGNIER** et **INFRA SERVICES** d'un montant de 4 800 € HT uniquement pour l'avant projet d'aménagement du carrefour ZAC - Bel Air, propose à l'unanimité de confier au **Cabinet REGNIER** cette mission d'étude.

[**Monsieur Michel DEMANGEON** : «Fait simplement une remarque, la prestation due est-elle à la hauteur des projets ? Souhaite la mise en place d'un Comité de Pilotage »].

VOTE : 27 pour / 0 contre / 0 abstention

Vidéo-protection :

- Suite au courrier de la Préfecture, concernant le Plan Départemental de Développement de la Vidéo-Protection 2008/2010, la commission propose d'inscrire en projet pour 2009/2010 : l'école Champerriet, les ateliers municipaux et la salle polyvalente/stade.

Fontaine rue des Ecoles :

- Un devis a été demandé à « Art de Pierres » pour la rénovation de cette fontaine. D'un montant de 3 121,56 €, celui-ci est jugé comme trop onéreux par la commission. Elle demande que l'entreprise réétudie sa proposition.

[**Madame Claire RADREAU** : «Précise que la Commission devra se rapprocher de la Fondation du Patrimoine pour étudier l'ensemble des fontaines»].

Travaux de voirie :

- Les travaux de réfection des rues des Chardonnerets, Fauvettes et Alouettes ont démarrés le lundi 08 septembre 2008 pour une durée d'environ trois semaines.

[**Monsieur Michel DEMANGEON** : « les travaux rue des Cerisiers seront terminés à quelle date ? ».

Monsieur Pierre KNEPERT : « semaines 40 et 41 »].

D) COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE - JEUNESSE » séance du 09 septembre 2008 - rapporteur Christine MORENO

Création du Centre de Loisirs sur le site de Champerriet : (A.C.C.E.M. : Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs).

- Compte-rendu :

- de notre engagement de maintenir l'école à Champerriet (classes de CP et CE1),
 - de la nécessité de libérer un module du bâtiment de l'école Dolto afin de réaliser l'agrandissement du - Multi-Accueil « Les Tourtereaux »,
 - de redonner de l'espace à l'AGASC (Association de Gestion des Actions Socio Culturelles) qui est en charge d'accueillir les enfants de primaire le soir (Centre de Loisirs) ainsi que les mercredis et samedis matins,
 - d'optimiser l'utilisation de ces bâtiments en les occupant un maximum,
 - Le rez-de-chaussée de l'école Champerriet sera consacré au Centre de Loisirs, l'étage restant scolaire.
- Nous avons dans un premier temps déménagé la salle n°3 occupée par la C.L.I.S. à l'étage salle n°10 entièrement repeinte à l'occasion.
- L'AGASC (Association de Gestion des Actions Socio Culturelles) dispose donc de cette salle (n°3) ainsi que la salle n° 2 pour y organiser l'accueil des enfants en Centre de Loisirs. A charge de cette association de nous présenter au plus vite les modifications à y apporter ; transformations qui seraient prises en charge par la Municipalité. Il serait bien de pouvoir ouvrir à compter de janvier 2009.

Informatique :

- En ce qui concerne la possibilité d'utiliser la salle d'informatique à l'étage en vue d'une mutualisation des équipements informatiques, la Commission demande de revoir le projet : la salle informatique se trouvant à l'étage, il serait préférable qu'elle ne soit pas accessible au public aux heures scolaires.

Accueil des enfants en Centre de Loisirs :

Projet présenté par Mme CHERE et Mr BARI :

- concerne les enfants de primaire le soir,
 - l'ensemble des enfants les mercredis et samedis matins.
- Présentation de la plaquette remise aux familles ainsi que la fiche d'inscription.
- En ce qui concerne l'accueil des mercredis avec les repas tirés du sac, il est impérativement nécessaire que l'AGASC obtienne l'accord de Jeunesse et Sports, des services vétérinaires et de la PMI. Sinon, il faudra étudier un service de restauration en utilisant les locaux existants à l'école maternelle Françoise DOLTO.

Projet pédagogique :

- l'AGASC (Association de Gestion des Actions Socio Culturelles) s'engage à travailler en collaboration avec la Directrice de l'école primaire : **Mme Dominique VEZIN**,
- d'autre part, l'association désire travailler en partenariat avec les différentes sociétés sportives et culturelles de Bavans.

Multi-Accueil « Les Tourtereaux » :

- Rentrée avec un nombre d'inscriptions croissant,
- **Mme Corinne PERRUT** a donné sa démission : elle est pour l'instant remplacée par **Mlle Elodie DANGEL** qui possède un CAP « Petite Enfance », malheureusement elle ne possède pas une qualification suffisante, nous devons recruter une auxiliaire puéricultrice,
- Le 15 septembre 2008 a eu lieu une première réunion de travail sur l'extension du Multi-Accueil. Un pré-projet est présenté au Conseil Municipal pour entamer les demandes de subventions.

Rentrée scolaire :

- les effectifs en maternelle :
 - * 9 tous petits,
 - * 38 petits (+1 enfant handicapé),
 - * 43 moyens,
 - * 30 grands.
- Au total 121 enfants.

- Horaires des ASTEM : afin d'éviter un nouvel incident (un enfant s'est échappé de l'école à 11h40 le jour de la rentrée), les ATSEM prendront leur poste le matin à 8h25 au lieu de 8h15 et sortiront à 11h50 au lieu de 11h40.
- **Mme DESSERTENNE** et **Mme MORENO** ont rencontré le personnel territorial le 10 septembre 2008 pour faire le point sur la rentrée et redéfinir les fonctions de chacun.

Restauration :

- Effectifs :
 - Maternelle : 11 à 16 enfants selon les jours,
 - Bel-Air : 13 à 17 enfants,
 - Champerriet : 23 à 28 enfants.
 - Plus, 2 inscriptions temporaires, un enfant dont une maman est hospitalisée et un autre dont la maman part en formation.
- Il n'est plus possible de prendre de nouvelles inscriptions, une liste d'attente sera établie.
- Il faut se laisser une marge pour accueillir occasionnellement des enfants dont les parents rencontrent une difficulté.

Périscolaire du matin :

- Il est difficile de faire le point actuellement sur la fréquentation.
- Rappelle que l'amplitude horaire de présence d'un enfant ne doit pas dépasser 10h00.

Ramassage scolaire :

- Le CCAS a reçu délégation de compétence de la CAPM (Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard) pour mettre en place un ramassage scolaire le midi entre le collège de Voujeaucourt et Bavans. A l'heure actuelle, au moins 45 collégiens sont inscrits.

Divers :

- Réception des enseignants le 17 octobre 2008 à 18h00.
- Mme RADREAU** a assisté à une réunion le 20 septembre 2008 à Voujeaucourt ; à l'ordre du jour : création d'un Relais Assistantes Maternelles.

[Madame Fabienne GRILLOT : « sollicite des explications pour les élèves de Bel Air fréquentant la restauration ».

Monsieur Michel DEMANGEON : « accueil des enfants au Centre de Loisirs, est-ce qu'il existe des directives pour le Plan Vigipirate ? ».

Mesdames Christine MORENO & Carole PARRAIN : « rien à changer, application des mesures anciennes »].

E) COMMISSION « COMMUNICATION » séances des 28 juillet et 19 septembre 2008

- rapporteur Betty PETIT ↗

Panneaux lumineux :

Choix du lieu d'implantation :

- Choix définitif de l'emplacement du panneau lumineux décidé avec **Monsieurs KNEPERT et BEPOIX** et la Commission : entre L'auto école **KAUFFMAN** et la rue de la Vieille Vie.

Choix du fournisseur

- Trois fournisseurs ont été consultés : **CESATEC**, **TTC** (groupe GIRAUD) et **CHARVET**.

CESATEC : 11 960 €

TTC : 16 229 €

CHARVET : 10 644.40 €

- Techniquement, **CHARVET** arrive en tête, à savoir :

- Hauteur de caractères plus importante 11 cm (contre 10 et 8),
- Nombre de ligne : 8 (contre 8 et 7),
- 18 caractères par ligne (contre 16),
- Possibilité de création de logos,
- Mât et caisson en aluminium,
- Angle de vue 170°,
- Maintenance 810 €.

- En ce qui concerne les frais annexes : mise en place (1 880 €) et massif béton (2 200 €), **Madame Betty PETIT** se renseigne auprès de **Monsieur Hervé BEPOIX** afin de savoir si la Commune peut prendre ces travaux à sa charge ce qui diminuerait considérablement le coût.

- La Commission retient **CHARVET** comme fournisseur.

- Il sera inséré un paragraphe dans la charte avec les associations concernant ce panneau lumineux ainsi que les différentes modalités d'affichage.

Site internet :

- **Monsieur Alain PETIT** explique qu'il a rencontré **JLH** en Mairie au sujet de la création du site internet. La CAPM héberge le site gratuitement.
- **Madame Betty PETIT** est chargée de récupérer toutes les informations administratives auprès du secrétariat et les informations municipales afin de confier la totalité à **Monsieur Alain RENOUX** qui est chef de projet. Celui-ci travaillera avec **JLH** pour la conception finale.
- **Monsieur Alain PETIT** présente à la Commission le travail déjà effectué pour le site sur l'ordinateur des adjoints.
- La Commission engage une discussion sur les grandes lignes du cahier des charges :
 - Histoire et situation géographique,
 - Vie Municipale,
 - Urbanisme,
 - Vie sociale,
 - Vie scolaire,
 - A votre service,
 - Galerie photos.
- Chaque membre de la Commission s'est vu attribué une rubrique ou une partie de rubrique et a pour mission la récupération du maximum d'informations sous format informatique (si possible).
 - **Anne Marie AUDOUZE** s'occupe de la rubrique Histoire et Situation,
 - **Alain RENOUX** de la Maison Pour Tous et géographie,
 - **Dalila FONTAINE** le social avec sa Commission,
 - **Betty PETIT** la Vie Municipale,
 - En ce qui concerne la galerie photo, il ne faudra pas trop la charger (une année maximum) car l'espace du site hébergé par la CAPM est limité.
- Chaque membre de la Commission devra retourner à **Madame Betty PETIT** par mail, ses idées, ses remarques en ce qui concerne les rubriques et les sous-rubriques.
- Avis favorable sur l'aspect graphique du site. Le menu de gauche pourrait être amélioré (lisibilité des sous rubriques).
- L'échéance a été fixée au 24 octobre 2008, date de la prochaine réunion.

[**Monsieur Marcel MOUHOT** : « Souhaite connaître le coût du site ».

Madame Betty PETIT : « 5 000.00 € H.T., le 11 octobre 2008, la C.A.P.M. a statué sur d'éventuelles prises en charge »].

Bavans Info :

- Le BAVANS INFO de septembre a été distribué aux alentours du 20 août 2008.
- Des manques et des retards dans la distribution sont rapportés. La commission décide d'en parler aux personnes concernées. Les associations sont de plus en plus demandeuses, il faudra prévoir dans un proche avenir d'augmenter le volume de ce mensuel.

Divers :

- **Betty PETIT** a réalisé l'invitation pour l'exposition peinture organisée par la Municipalité les 11 et 12 octobre 2008. Elle a été envoyée aux Maires des communes de la CAPM et de la Vallée du RUPT, et distribuée aux associations de Bavans.
- Les membres de la Commission sont informés de la cérémonie du 11 novembre et sont tenus d'en parler afin de sensibiliser le plus de monde possible. **Betty PETIT** s'est engagée auprès de l'UNC pour diffuser l'information (Bavans info, site internet, les associations, etc ...)
- Editeur de la revue annuelle (CGEO) – Celui-ci a été reçu en Mairie le 24 septembre 2008 par **Claire RADREAU** et **Betty PETIT**.
- La Commission décide de consulter d'autres imprimeurs pour l'année 2009, car celui-ci n'a pas été du tout concluant.
- Réflexion sur l'éventuelle création d'un logo. Contacts seront pris avec des graphistes.

F) COMMISSION « CULTURE - ANIMATION » séance du 28 août 2008 - rapporteur Carole PARRAIN ↗

Salle polyvalente : devis et achats

- Commande de vaisselle pour renouveler les stocks chez Install' Nord pour un montant de 547 Euros TTC.
- Installation du nouveau lave-vaisselle et fiche méthode réactualisée pour les personnes qui louent la salle.
- Commande de rideaux de scène et bas de scène chez Coupon d'Alsace : 3 devis établis après prise des mesures, le choix s'est porté sur un tissu satiné rouge anti-feu : prix avec la pose : 2 466 euros TTC (enveloppe prévue 4 000 euros).
- Problèmes de table de mixage : rendez- vous a été pris avec **HAROUN** le 10 juillet :
 - Devis pour réparation de 670,45 Euros.

-Devis pour une table neuve 741,64 Euros.

Devant le faible écart, la Municipalité se prononce pour une neuve.

- La Commission décide de modifier le règlement de location de la salle polyvalente et d'ajouter le paragraphe suivant : « Matériel Sono : un lecteur double CD et une mixette pour le son sont mis à votre disposition, de même des micros. Ils doivent être rendus en l'état pour récupérer le chèque de caution ».

- Devis pour l'achat d'un lecteur double CD : 277,67 € et 130,50 € de tuner soit 408,17 € HT (enveloppe du budget prévue de 600 €).

- Devis pour l'achat de micro de scène (pour les représentations de chorales ou de théâtres) 568,80 € (enveloppe prévue 600 €).

- La Municipalité donne son accord pour les deux achats pour un montant total de 1168,45 € TTC.

Passage du jury régional pour le fleurissement le 15 juillet puis en août :

- Quelques remarques à exploiter comme les gros pots et leur plantation plus exotique.

Présentation du tableau des récompenses des maisons fleuries après deux passages par la Commission en juillet.

Illuminations :

- Une visite aux ateliers avec **Amar LALOUANI** a permis de faire le point sur nos illuminations. Dans le budget, une enveloppe de 3 000 € est votée. Devis fait par **MEGNIN BERNARD** pour :

- | | |
|--|-------------|
| - Une entrée côté Bart de | 1 134.00 €, |
| - 3 sujets poteaux sur le même thème pour alterner avec l'existant : | 816,48 €, |
| - Du fil lumineux pour surligner la mairie : | 280.00 €, |

Soit un total de

2 667, 65 € TTC.

- Après réflexions avec la Commission, le rideau lumineux posé sur la Mairie, l'an dernier, sera mis à la salle polyvalente, on recommandera d'autres sujets poteaux l'an prochain pour compléter ceux existants. Des sapins bleus et blancs pourront être encore achetés. Nous possédons du fil lumineux qui pourrait servir à décorer une structure (le cheval et la calèche par exemple).

Convention avec la Bibliothèque et le Conseil Général :

- Fut lue avec la Commission et approuvée, elle est présentée au Conseil Municipal.

VOTE : 27 pour / 0 contre / 0 abstention

Soirée lecture du 18 Novembre 2008 avec Timothée LAINE :

- Le thème retenu est le suivant : « Textes de Prévert ».

- La soirée se déroulera à partir de 20h00 dans la salle de la Mairie.

Ecole Nationale de Musique :

- On garde toutes les activités comme l'an passé sur la Commune.

Journées du patrimoine : les 20 et 21 septembre 2008.

- Samedi : découverte du patrimoine fruitier dès 14h00 au chalet.

- Samedi et dimanche : expo sur les maisons régionales de l'Association CDMP à l'école du Centre.

Centre de Découverte des Métiers du Patrimoine :

- Cette association de Montbéliard stocke dans les préfabriqués Bel Air 27 maisons régionales avec leurs fiches descriptives. Le 30 juillet, **Madame PARRAIN** a rencontré le Président de l'Association **Monsieur JEANMASSON** et lui a proposé une salle dans l'ancienne école du centre afin de faire une exposition permanente. La salle lui convient, un protocole d'accord peut-être envisagé avec la Municipalité avec comme points importants :

- la Municipalité met à la disposition de cette association un local pour organiser des expositions permanentes pour un public élargi (scolaire, tout public).
- la Municipalité permet à cette association de sortir des éléments de façon temporaire pour d'autres lieux.
- La Municipalité peut solliciter l'association pour des événements annuels. Exemple : fête du patrimoine.
- La Municipalité laisse également le lieu de stockage de Bel Air car cette association possède également une exposition sur le bois et son utilisation sous forme de panneaux explicatifs et peut proposer son travail aux écoles dans le cadre d'un projet éducatif.

Le Président de l'association suggère au Maire de Bavans de demander à la CAPM d'avoir une compétence « savoir/savoirs-faire » dont le siège serait à Bavans si l'exposition des maisons devient permanente. Il souhaite que dans le protocole de fonctionnement figure :

- o La Responsabilité des visites.
- o La durée d'attribution du local avec séquences de reconduction éventuelles.

G) COMMISSION « TRAVAUX – ATELIERS - FORET - CIMETIERE » séance du 12 septembre 2008 - rapporteur Mourad MAKSOU

Ateliers municipaux :

- Chantier des box aux Ateliers installés depuis le 15 octobre 2008.
- Présentation à la Commission du nouvel équipement du personnel :
 - chaussures de sécurité ;
 - pantalon ;
 - veste ;
 - tee-shirt.

Le coût de cet équipement s'élève à 120 € l'unité. Il est décidé l'attribution de deux équipements pour cette année, puis chaque année, chaque employé des Ateliers recevra un équipement.

- Divers :
 - Problème panne électrique quartier centre : EDF recherche la cause de cette panne ;
 - Fin des travaux rue des Cerisiers : fin octobre 2008 ;
 - **M. Pierre GRIFFON** demande un nettoyage des bouches d'égouts du village envahies par les herbes.

Cimetière :

- Ancien cimetière : des travaux de réfection, suite à l'abandon d'anciennes concessions (environ 80 tombes), permettant l'élargissement des allées, seront effectués par le personnel des ateliers.
- 17 novembre : fleurissement de toutes les tombes des personnes décédées faisant partie du **CORPS FRANÇ**, à la demande du **SOUVENIR FRANÇAIS**.
- Tri sélectif au cimetière : **M. MAKSOU** propose à la Commission d'installer des bennes de différentes couleurs pour trier végétaux, plastiques, papiers, la C.A.P.M. financera le projet.
- Accord de la Commission qui souhaite que ces bennes soient entreposées à l'intérieur du cimetière. **M. MAKSOU** et **M. LIEGEON** se rendront au cimetière pour choisir un emplacement.
- Demande par **M. GRIFFON** d'une signalétique pour le cimetière.

Forêt :

- Livraison du bois effectué par **M. MAILLOT** (Arcey) : pas de problème.
- Parcelle 19 : **M. GOBBERVILLE** (bûcheron) demande à faire le bois : accord de la Commission pour 5,00 € le stère. La Commission demande qu'une date de fin des travaux soit posée à **M. GOBBERVILLE**.
- Projet de voie carrossable : la demande de subvention a été envoyée à l'ONF. **M. SITRE** informe la Commission que la réponse n'arrivera pas avant fin décembre.
- Programmation des travaux d'entretien pour les parcelles 9 et 15.
- Vente de bois du 2 octobre 2008 à Mandeuve (parcelles 11, 17, 23, 3) soit un total de 630 m3. Un prix de retrait a été fixé à 11 500,56 € et 13 399,00 €.
- Vente de bois façonné le 18 décembre 2008 à Moffans.

[**Madame Agnès TRAVERSIER** : « le nettoyage des égouts est du ressort de la C.A.P.M. / Véolia ».

[**Monsieur Mourad MAKSOU** : « on a réclamé la réglementation ».

[**Monsieur Michel DEMANGEON** : « la D.D.E. entretenait le long du Doubs, les territoriaux ont passé l'épaveuse ».

[**Monsieur Pierre KNEPERT** : « les services de la D.D.E. n'interviennent plus »].

H) COMMISSION « VIE DES SOCIETES » séance du 09 septembre 2008 - rapporteur Christian BELZ

Les plannings d'occupation des salles omnisports, gymnase Bel Air ont été élaborés ainsi que celui des salles polyvalente et sociétés.

[**Madame Claire RADREAU** : « la gymnastique féminine est à rajouter sur le planning du gymnase Bel Air le mercredi soir après le karaté ».

XIII – Divers : rapporteur Claire RADREAU

- A) - Les comptes-rendus de la Municipalité des 27 août – 03 et 10 septembre sont repris dans les divers rapports des Commissions.

- B) Ancienne Gendarmerie : a reçu une offre de la Société **NOVIMO** par l'intermédiaire de **MAITRE AMBLARD** le 03 octobre pour un montant de 500 000.00 € et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de traiter cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à traiter cette affaire.

- C) **Madame MICHOUX** (maman de Danièle PERRON), suite au décès de son conjoint, adresse ses remerciements.

- D) La Commission « Finances-Personnel » se réunira le 9 octobre à 18 heures.

Séance levée à 20 heures.